

Réunion publique de présentation de l'appel à projet Maison des Entrepreneurs

Le 11/07/2022

Questions-Réponses

- 1. Question :** L'autodiagnostic est-il adapté à toutes les phases de la MDE ?
L'opérateur aura-t-il accès aux résultats ?

Réponse : L'autodiagnostic peut s'adapter à toutes les phases. Il est plutôt lié à la personne. Le principe de l'autodiagnostic est qu'il soit ouvert à tous et disponible sur le site portail des bénéficiaires.

A l'issue de son autodiagnostic, chaque porteur de projet aura à disposition un PDF avec des résultats et des préconisations à suivre. Le porteur emmène ce PDF avec lui quand il va voir son conseiller ensuite.

- 2. Question :** Via la mise en place du QR code, le porteur pourra-t-il retrouver les éléments fournis par les conseillers à l'occasion des différents RDV ?

Réponse : Le QR code va vraiment être porté sur les éléments administratifs à saisir dans l'extranet. En parallèle, le porteur aura son tableau de bord, reprenant l'intégralité des éléments relatifs aux RDV qui auront eu lieu avec l'opérateur.

A présent, des documents peuvent être joints sur le compte du porteur de projet.

- 3. Question :** Comment le conseiller peut savoir que l'autodiagnostic a été fait ?

Réponse : En fonction des possibilités techniques et informatiques, les résultats devraient être disponibles sur l'extranet.

- 4. Question :** Serait-il possible d'avoir une version brouillon de cet autodiagnostic ?

Réponse : On va voir ce qu'il est possible de mettre en ligne, afin que tout le monde ait la même information.

5. **Question** : Les aspects de numérique et de développement durable sont-ils pris en compte dans l'autodiagnostic ?

Non, l'autodiagnostic ne sera pas axé sur ces éléments.

Les aspects de numérique et de développement durable sont des éléments que l'on attend dans les propositions des opérateurs, au travers de l'AAP. Après, la méthodologie appartient aux opérateurs, chacun le déploie comme il le souhaite.

6. **Question** : Le volume d'heure comprend-il les temps individuels ET collectifs ?

Réponse : Oui

7. **Question** : Dans la réponse à l'AAP, prenez-vous en compte l'expérience des conseillers à plus de 2 ans pour 75% de l'équipe ?

Répondre : Pour la phase 4 (jeunes entreprises) : oui.

Dans les critères que l'on va regarder, il y aura celui de l'expérience des conseillers à plus de 2 ans pour 75% de l'équipe. Il s'agit bien de plus de 2 ans d'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE cumulée. Les diplômes ne rentrent pas nécessairement en ligne de compte.

8. **Question** : De quelle manière le projet de QR codes va-t-il s'opérationnaliser ?

Réponse : On est capable de générer les QR codes sur le téléphone. Techniquement, on a fait la preuve de concept. Il nous reste quelques mois pour le générer en « mode usine ».

9. **Question** : Comment prendre en compte le QR code dans un entretien en distanciel ?

Réponse : Il y aura toujours la possibilité d'accéder à l'espace de la personne sans le QR code. On garde les acquis précédents. Ça permet juste de mieux gérer/gérer plus facilement les volumes d'heures.

Par ailleurs, le porteur peut envoyer le QR Code par mail ou le montrer au conseiller via la caméra.

10. **Question** : Les conseillers auront-ils quelque chose à installer pour gérer ensuite le système de QR Code ?

Réponse : Le QR code pourra être cliquable, ce qui permet d'arriver sur la page login extranet directement. Sinon, il est possible qu'il n'y ait pas de manipulation spécifique

et que le QR Code prenne en compte le RDV de manière automatique lorsqu'il est scanné.

Au moment de la mise en œuvre, il y aura une formation pour les opérateurs.

11. Question : Dans les éléments de diagnostic, on note des freins à la création, notamment dans certains territoires. La MDE proposera-t-elle un lieu physique où tous les porteurs, opérateurs pourront se retrouver ? Une sorte de « Maison » ?

Réponse : La MDE tourne autour d'un principe de communauté. Il y aura autant de lieux d'accueil que les lieux mis à disposition par les opérateurs. Demain, la Région souhaiterait que ses antennes proposent également des espaces dédiés à l'accueil des porteurs, opérateurs.

Dans l'AAP, il n'y a pas de crédit porté vers les territoires pour créer des lieux physiques d'accueil pour la MDE.

Suggestion : Une collaboratrice de HDFID accompagne les entreprises sur le sujet du numérique. C'est en lien avec les opérateurs qui doivent s'inscrire dans une démarche de transition numérique. Elle peut se mettre à disposition des opérateurs candidats à l'AAP pour échanger sur ce sujet.

12. Question : Il n'y aura plus de nécessité de changer d'opérateur. Est-ce que ça va changer le back-office pour les conseillers, la manière d'inscrire les porteurs sera-t-elle la même ?

Réponse : Une formation sera proposée aux opérateurs au moment de la mise en œuvre, concernant les changements en matière de gestion du dispositif.

Il faut voir ça comme une évolution de l'outil. Il n'y a que quelques éléments de gestion qui vont changer.

13. Question : Est-ce qu'on aura accès uniquement au premier opérateur ? Ou bien le parcours sera transparent et on aura accès à l'ensemble des opérateurs ?

Réponse : Chaque RDV est associé à une structure et un intervenant. Donc oui on pourra retracer.

Information : Pour les partenaires qui seront retenus suite à l'AAP : il faudra prévoir des temps de travail collectif sur les différents projets de MDE.

14. **Question** : En matière d'indicateurs, comment pourra-t-on comptabiliser les créations d'entreprise dans un contexte où nous serons plusieurs opérateurs sur un même porteur ?

Réponse : Chaque opérateur pourra faire remonter l'information via son bilan, lorsqu'il aura connaissance de la donnée.

On est face à des créateurs qui ont besoin d'aller chercher une somme d'expertise. Le principe c'est d'assouplir complètement cet élément et d'associer le dispositif à un volume d'heures.

- **Information** : la mise en œuvre des enquêtes sur les bénéficiaires de STARTER a fait remonter une demande de développer l'agilité autour du dispositif.

15. **Question** : Dans l'éligibilité des dépenses, le temps administratif sera-t-il pris en compte sur le volume d'heures que vous proposez ?

Réponse : La relation financière s'appuiera toujours sur le temps passé dans sa globalité et sur les fiches de salaires et non sur le volume d'heures d'accompagnement en face-à-face avec le porteur. Ces deux sujets sont différents.

16. **Question** : Les temps d'expertise doivent-ils être saisis dans l'extranet ?

Réponse : Tout ce qui est mis dans l'extranet relève d'une entrevue en face-à-face avec le porteur. Si le temps d'expertise se fait avec le porteur, la réponse est oui. Sinon, non ça n'est pas nécessaire. .

Information : Le porteur peut formuler une nouvelle demande d'accompagnement 18 mois après le dernier rendez-vous.

17. **Question** : Qu'est-ce qui est prévu dans la MDE concernant la démarche qualité ?

Réponse : On choisit des sujets tous les ans pour réaliser de la démarche qualité en partenariat avec l'IAE et l'ULCO.